

Référentiel de compétences didactiques et pédagogiques de l'enseignant-e dans les domaines Design et arts visuels et Musique et arts de la scène de la HES-SO

Préambule

Le présent référentiel de compétences didactiques et pédagogiques spécifie de façon synthétique ce qui est attendu des enseignant-e-s de la HES-SO des domaines Design et arts visuels et Musique et arts de la scène. Ce référentiel est établi notamment pour :

- orienter les enseignant-e-s de ces domaines dans le développement de leurs compétences didactiques et pédagogiques ;
- fonder l'appréciation de la maîtrise développée par un-e enseignant-e de ces domaines, en vue de l'attestation de ses qualifications didactiques, en fournissant des repères aux directions et organes concernés ;
- guider l'établissement de l'offre de formation didactique de la HES-SO.

La séparation entre compétences didactiques et compétences spécifiques – discutable dans tous les domaines – est particulièrement problématique dans les écoles artistiques. En effet, l'enseignement artistique ne saurait être réduit ni à la transmission d'un savoir ou d'un savoir-faire objectivable, ni à une recherche dont les objectifs puissent être formulés avant sa mise en œuvre. Il procède en effet essentiellement d'un partage d'expériences.

En ce sens, les compétences essentielles – à la fois artistiques (qui ne font pas l'objet du présent référentiel) et didactiques – se fondent sur l'engagement et la présence sur les scènes et les forums nationaux et internationaux. Ce sont eux qui confèrent une autorité au professeur et lui permettent de percevoir le potentiel de chaque étudiant, de le guider de façon exigeante et de l'orienter en fonction de l'évolution du monde des arts.

Mission de formation de l'enseignant-e

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre dans un déroulement cohérent un enseignement pertinent et adapté aux objectifs visés, au contexte dans lequel il se déroule et au public auquel il s'adresse.

Référentiel

1. Enseigner : Concevoir, planifier et organiser, mettre en œuvre, évaluer.

Il s'agit de créer des contextes d'apprentissage qui permettent à l'étudiant-e de développer son potentiel artistique de la façon la plus autonome possible et de l'amener progressivement à pouvoir répondre à des exigences professionnelles.

- 1.1. Concevoir et communiquer les objectifs de son enseignement.
- 1.2. Déterminer les contenus de son enseignement en cohérence avec le plan d'étude de la filière, en les actualisant en fonction de l'évolution des connaissances et des pratiques professionnelles.
- 1.3. Elaborer et organiser les formes de son enseignement en variant, adaptant et développant ses méthodes.
- 1.4. Assurer une présence, un engagement et une exigence artistique qui amènent l'étudiant à réaliser le maximum de son potentiel de développement.
- 1.5. Développer avec les étudiant-e-s une pensée critique qui vise à enrichir l'exercice de la profession par une pratique réflexive, en faisant émerger le sens et la fécondité de l'articulation pratique/théorie.

- 1.6. Intégrer dans ses enseignements des situations professionnelles concrètes en collaborant avec des spécialistes impliqués dans la pratique.
- 1.7. Développer la sensibilité relationnelle (empathie, respect, écoute, confiance, fiabilité).
- 1.8. Définir et réaliser différentes formes de « feedback » et d'évaluation (évaluation formative, critériée, normative, certificative, etc.).

2. Développer une connaissance du contexte institutionnel, professionnel et culturel.

Il s'agit de donner du sens à son enseignement en fonction de la finalité de la formation et du cadre institutionnel.

- 2.1. Comprendre l'institution (objectifs, structure administrative, cadre légal) et participer à ses projets de développement de l'institution (commissions, groupes de réflexion, représentation).
- 2.2. Etablir des liens avec la recherche.
- 2.3. Engager des rapprochements avec d'autres institutions de formation ou culturelles au niveau national et international (partenariats, réseaux).
- 2.4. Confronter les étudiants aux exigences du champ professionnel, à ses devoirs et ses dilemmes éthiques.

3. Collaborer à la qualité et à la cohérence du dispositif de formation.

Il s'agit d'inscrire son enseignement dans une démarche continue de développement professionnel et d'innovation pédagogique, collaborer en vue de garantir la cohérence entre les différents enseignements et leur évaluation.

- 3.1. Poser un regard critique sur son enseignement et sur sa pratique artistique, développer ses compétences, évaluer périodiquement ses enseignements.
- 3.2. Tenir compte des résultats des évaluations des différents partenaires (évaluateurs extérieurs, institution, étudiants-e-s) pour faire évoluer sa pratique enseignante et proposer des améliorations.
- 3.3. S'engager dans la formation continue (actualisation des savoirs pratiques et théoriques).
- 3.4. S'inspirer des bonnes pratiques pédagogiques de ses collègues, solliciter leur avis et tenir compte de leurs suggestions.
- 3.5. Documenter la mise en œuvre de son enseignement.

Adopté par le Comité directeur de la HES-SO lors de sa séance des 2 et 3 septembre 2010